

DEPARTEMENT
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2026_24

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation :
21/04/2026

Date de l'affichage :
21/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le 27 avril à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Philippe Baillot, Véronique Boniface, Christian Carteyrade, Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Alexie Dominguez, Karine Dupont, Léna Foulon, Carine Hanna, Fabian Herrero, Didier Lebois, Gaël Santucci, Tricou Sébastien, Isabelle Pinon, Laurent Michel.

Procurations : Mme Kati Moulet donne procuration à M. André Brundu
M. Philippe Tranchant donne procuration à Mme Isabelle Pinon

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Elodie Dolhadille Jansen

Délibération n°D2026_24 : Vote du budget principal 2026 de la Commune

Monsieur Tricou expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants,
Vu l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu le Décret n° 2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération,
Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes,
Vu la note brève et synthétique associée au budget,
Vu l'avis de la Commission Finances du 14 avril 2026, la présentation des orientations budgétaires et les travaux préparatoires à l'élaboration budgétaire 2026,
Vu la délibération n° D2026_09 en date du 30 mars 2026 adoptant le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,
Vu la délibération n° D2026_10 en date du 30 mars 2026 adoptant l'affectation des résultats 2025,
Monsieur Tricou présente le projet de budget primitif communal 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

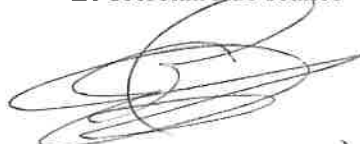
- **en section de fonctionnement à la somme de 1 908 133.62 €,**
- **en section d'investissement à la somme de 778 675.00€.**

Le Conseil Municipal décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau de chaque opération pour la section d'investissement et au niveau du chapitre lorsque celui-ci n'est pas rattaché à une opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026.

Le secrétaire de séance



Le Maire, André BRUNDU

